

Délibérations

Reçu au contrôle de légalité le 26 juin 2026

Publié le 26 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize juin à 14 heures 30, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil à Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Etaient présents : ANDREU SEIGNE Aurélien (Toulouse Métropole), ARSAC Olivier (Toulouse Métropole), CAPEL Jean-Baptiste (CC Coteaux du Girou), CHARPENTIER Stéphane (CA Grand Ouest Toulousain), DE GRANDIDIER Marc (CC Coteaux de Bellevue), ESPIC Bruno (Toulouse Métropole), FLORES Roger (CC Hauts Tolosans), GENNARO SAINT Christine (Toulouse Métropole), GIBERT Janine (CC du Frontonnais), GOMES Didier (CC Coteaux du Girou), KOUNOUGOUS Anicet (Toulouse Métropole), LAMANT Sophie (Toulouse Métropole), MAUREL Cédric (CC Val Aïgo), PETITDIDIER Victor (Sicoval), MOIGN Jean-Louis (CC Hauts Tolosans), TERRAIL-NOVES Vincent (Toulouse Métropole), URSULE Béatrice (Toulouse Métropole)

Etaient excusés : ALVES Christophe (Toulouse Métropole), BARRAQUE-ONNO Véronique (Toulouse Métropole), BERKMAN Ingrid (Toulouse Métropole), BEZERRA Gil (Toulouse Métropole), CAVAGNAC Hugo (CC du Frontonnais), QUEVAL Florence (CA Grand Ouest Toulousain)

Excusés ayant donné pouvoir : AMIGO BOUYSSOU Annick (Toulouse Métropole) à ESPIC Bruno (Toulouse Métropole)

Etaient absents : ASTRUC Thierry (CC Val Aïgo), CROUZIL Bernard (Sicoval), GOFFRE PERDROSA Inès (Toulouse Métropole), LAMRHANI Mostafa (Toulouse Métropole), MAILLARD Marie (Toulouse Métropole), SAVIGNY Thierry (CC Coteaux de Bellevue), TRONCO Jean-Luc (Sicoval), WAECHTER Xavier (Sicoval)

Date de la convocation : MARDI 9 JUIN 2026

Secrétaire de séance : GIBERT Janine

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	16	32
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	48
Présents	8	9	17
Votants	9	9	18
Pouvoirs	1	0	1
Total de voix	18	9	27
Abstentions	-	-	-
Votes contre	-	-	-
Votes pour	18	9	27

D2026-49 – Modification de la grille tarifaire de Decoset : ajout d'une tarification pour les visites – Approbation

Conformément à son schéma stratégique, le syndicat mixte Decoset développe des circuits de visite et des parcours pédagogiques au sein de ses équipements de gestion et de traitement des déchets.

Au 1^{er} janvier 2026, trois parcours de visite sont opérationnels et encadrés par le personnel du syndicat :

- UVE de Toulouse
- Centre de tri de Bessières
- Déchèterie de Plaisance du Touch

Trois nouveaux parcours seront proposés au public en 2027 : la déchèterie de Ribaute, le Hall9 et l'UVE de Bessières.

Les publics scolaires et les habitants du territoire de Decoset peuvent bénéficier de visites gratuites tout au long de l'année sur inscription préalable.

Face à la recrudescence des demandes de visite émanant de collectivités territoriales, d'établissements publics ou d'organismes privés ne contribuant pas au financement du service public local de gestion des déchets, une tarification des parcours de visite est proposée afin de contribuer aux coûts de conception, création et animation de ces parcours.

La grille tarifaire proposée est la suivante :

Type d'organisme	Tarif unitaire d'une visite
Organisme public (collectivité territoriale, établissement public, etc.)	500 €
Organisme privé	1 500 €

Les conditions d'accès aux équipements et le nombre maximal de participants devront être systématiquement respectés.

Les visites pourront être proposées :

- selon un calendrier défini par le syndicat,
- sur réservation préalable,
- et encadrées par du personnel du syndicat ou des prestataires habilités.

Considérant la volonté du syndicat de valoriser ses équipements et ses actions de sensibilisation auprès du public,

Considérant les demandes de visite émanant de collectivités territoriales, d'établissements publics ou d'organismes privés ne contribuant pas au financement du service public local de gestion des déchets,

Considérant la nécessité de couvrir une partie des coûts liés à l'investissement réalisé et à l'organisation de ces visites,

Considérant qu'il appartient au comité syndical de fixer les tarifs des services proposés par le syndicat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Decoset,

Vu la délibération D2025-45 du Comité Syndical en date du 19 décembre 2025 approuvant le Budget primitif 2026,

Vu la délibération D2025-47 du Comité Syndical en date du 19 décembre 2025 approuvant les tarifs 2026,

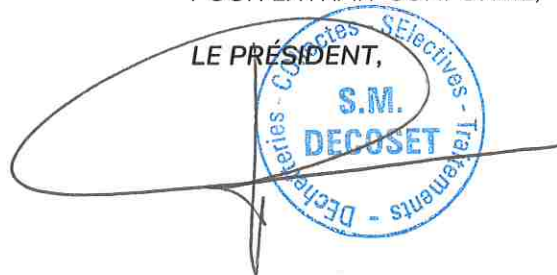
Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la tarification proposée ci-dessus pour la réalisation de visites pédagogiques au sein des équipements du syndicat qui vient compléter la délibération D2025-47 approuvant la grille tarifaire 2026.

Fait à Balma, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRÉSIDENT,



Secrétaire de séance

GIBERT Janine



Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20260616-D2026-49-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026